

DEVIS N° DAN221523

En date du : 01/09/2022
Tél du client :
Portable du client :
Client n° :
Suivi par : Laurence BUENERD

MAIRIE
74410 Saint Jorioz



Page 1 / 2

Fournitures et Services TTC	***	Prestations courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
Préparation / Organisation des obsèques				
• Vacation de police Vacation de police diverses #	0			20.00 €
Cercueil et accessoires				
• Cercueil * (Cercueil Crémation - pin PREVAL Poignées Bac étanche) 4 Poignées *, cuvette étanche *, plaque d'identité Sous-Total = 725.00 €	2	725.00 €		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil) pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu.				
• Forfait de transport Véhicule de déplacement toutes opérations	1	185.00 €		
Crémation				
• Redevance de crémation * Crématorium Annecy#	0			607.00 €
Total Fournitures et Services TTC		910.00 €		627.00 €

***	TVA %	Base TVA	Mont. TVA	Total				
0	0 %	627.00	0.00	627.00	TOTAL HT :	1 399.35 €		
1	10 %	168.18	16.82	185.00			TOTAL TVA :	137.65 €
2	20 %	604.17	120.83	725.00				
		1 399.35 €	137.65 €	1 537.00 €	NET A PAYER :	1 537.00 €		

Conditions de ventes : Acompte de 40% à la signature du bon de commande,

* Prestations et fournitures obligatoires / ** Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques. / # Prestations et fournitures obligatoires avancées pour votre compte. / ## Prestations et fournitures optionnelles avancées pour votre compte

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation). Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Devis fait le 01/09/2022, valable 2 mois à compter de ce jour

Je soussigné(e) Autre MAIRIE accepte le présent devis prévisionnel, d'un montant de 1537.00. Le 01/09/2022 à ANNECY
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation ».